

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 25 avril 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Camille Bernard, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Paul Mancini, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Aurélia Massei à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Emmanuelle Villanova, Isabelle Jeanne à Marie-Noëlle Nadal, Jean-Pierre Sollacaro à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Christian Bacci à Jean-Pierre Aresu, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Muriel Piera, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-Paul Carrolaggi à Julia Tiberi, Jean-André Miniconi à Danielle Antonini

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220425-2022_074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022

Affichage : 02/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 avril 2022
Délibération N° 2022/074
Modification de quatre emplois permanents.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article L 313-1 du code général de la fonction dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier quatre emplois permanents précédemment créés par délibération ; la modification concerne le niveau de recrutement ou l'intitulé de poste (cf. annexes).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Ville d'Ajaccio.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De modifier les emplois tels que présentés en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Madame Annie SICHI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'article L 313-1 du code général de la fonction dispose ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 avril 2022,

MODIFIE

Les emplois tels que présentés en annexe

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Laurent MARCANGELI



**ANNEXE N°2 À LA DÉLIBÉRATION 2022_074 RELATIVE À LA MODIFICATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS (SUITE)
DÉPART DE LA COLLECTIVITÉ**

Description de l'emploi		Niveau de recrutement		Explication
Direction	Intitulé du poste	Fourchette de grades		
DGA Développement social, culturel, sportif et vie des quartiers	Directeur	Temps complet	<p>Cadre d'emplois</p> <p>Filière administrative ou technique</p> <p>Cadre A</p> <p>(Cadre d'emplois des attachés territoriaux, des directeurs territoriaux ou des administrateurs territoriaux / cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux)</p> <p>Statutaire ou contractuel</p>	<p>Fourchette de grades</p> <p>Attaché territorial à attaché hors classe</p> <p>Directeur territorial</p> <p>Administrateur territorial à administrateur général</p> <p>Ingénieur territorial à ingénieur hors classe</p> <p>Ingénieur en chef à ingénieur général</p> <p>Modification de la délibération n° 2019/207 du 1^{er} octobre 2019 portant sur le cadre d'emplois.</p>
DGA Environnement, cadre de vie et attractivité	Electromécanicien	Temps complet	<p>Filière technique</p> <p>Cadre C</p> <p>(Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux)</p> <p>Statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint technique territorial à principal 1^{er} classe</p> <p>Agent de maîtrise à principal</p> <p>Modification de la délibération n° 2020/271 du 27 octobre 2020 portant sur le cadre d'emplois et l'intitulé du poste.</p>

ANNEXE N°2 A LA DÉLIBÉRATION 2022_074 RELATIVE À LA MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT (SUITE DÉPART À LA RETRAITE)

Description de l'emploi		Niveau de recrutement		Explication	
Direction	Intitulé du poste		Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
DGA Vie scolaire et temps de l'enfant	Directeur	Temps complet	<p>Filière administrative ou technique</p> <p>Cadre A</p> <p>(Cadre d'emplois des attachés territoriaux, des directeurs territoriaux ou des administrateurs territoriaux / cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des ingénieurs en chef territoriaux)</p> <p>Statutaire ou contractuel</p>	<p>Attaché territorial à attaché hors classe</p> <p>Directeur territorial</p> <p>Administrateur territorial à administrateur général</p> <p>Ingénieur territorial à ingénieur hors classe</p> <p>Ingénieur en chef à ingénieur général</p>	<p>Modification de la délibération n° 2019/208 du 1^{er} octobre 2019 portant sur le cadre d'emplois.</p>

**ANNEXE LA DÉLIBÉRATION 2022_074 RELATIVE À LA MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT (SUITE RÉUSSITE
CONCOURS)**

Description de l'emploi		Niveau de recrutement		Explication
Direction	Intitulé du poste	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction Générale des Services Techniques	Assistant de direction	Filière administrative Cadre C ou B (Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux) Statutaire ou contractuel	Adjoint administratif territorial à adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Rédacteur territorial à principal de 1 ^{ère} classe	Modification de la délibération portant sur le cadre d'emplois et la fourchette de grades